

H-France Review Vol. 12 (February 2012), No. 25

Philippe Poirrier (ed.), *Politiques et pratiques de la culture*. Paris : La Documentation française, 2011. 303 pp. 23€. (pb). ISBN 978-2-11-008145-2.

Compte-rendu par Laurent Martin.

Dans la collection des Notices de la Documentation française (éditeur public français) avait déjà paru, il y a quelques années, un volume consacré aux *Institutions et [à] la vie culturelles*, dirigé par le sociologue et politologue Guy Saez.[1] Celui qu'a piloté l'historien Philippe Poirrier, autre grand spécialiste français des questions de politique culturelle, prend la suite mais, plus qu'une refonte, se présente comme « un nouveau titre », délaissant quelque peu l'angle des institutions, jugé moins primordial aujourd'hui.

Trente spécialistes de renom et de toutes disciplines ont conjugué leurs savoirs pour proposer un panorama presque exhaustif des politiques et des pratiques culturelles dans la France d'aujourd'hui. Selon le modèle bien connu de la collection, la matière est distribuée en notices (vingt-trois articles relativement longs) renforcées par des articles plus courts ou « focus » sur des points particuliers. Les premiers textes présentent les principaux « acteurs » : Etat, collectivités territoriales, mécènes. Puis viennent les « domaines » (patrimoine, archives, musées, théâtre et spectacles, musique, danse, arts plastiques, bibliothèques, industries culturelles). Une troisième partie présente les « enjeux économiques et sociaux » (sociologie des pratiques culturelles, industries culturelles et médias, révolution numérique, emploi, formation et professions culturels). Enfin, une quatrième partie (faiblement distincte de la précédente) aborde les enjeux de la diversité culturelle et de la « société créative », la question de l'éducation artistique et le cadre européen. On peut regretter l'absence de lexique, expliquant notamment les très nombreux sigles utilisés, ou d'une chronologie.

L'ensemble permet tout à la fois de comprendre les antécédents historiques de la situation actuelle, marquée par un retrait relatif de l'Etat, et d'esquisser les voies de l'avenir. Entre les deux, le présent apparaît sous une lumière contrastée selon les secteurs mais d'une tonalité souvent assez sombre. Le modèle français d'intervention de l'Etat dans le champ culturel a subi une profonde remise en cause dans les années récentes, sous l'effet de pressions externes (mondialisation des échanges économiques et culturels, montée en puissance des industries culturelles et créatives, révolution numérique, crise économique) et internes (prise en compte des limites de la politique de démocratisation, interrogations sur celles de la démocratie culturelle, individualisation et éclectisme croissants des pratiques culturelles).

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est réorganisé sous la pression de la Révision générale des politiques publiques. Relativement épargné par les coupes budgétaires dans les années 1980 et 1990, il est aujourd'hui en première ligne dans le combat engagé pour diminuer les dépenses de l'Etat, avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et la disparition des directions centrales historiques, réduites depuis 2008 à trois directions générales (des patrimoines de France, de la création et de la diffusion, du développement des médias et de l'économie culturelle) assistées d'un supersecrétariat général.

Les DRAC sont quant à elles sorties renforcées de la réforme, accentuant la territorialisation de la politique culturelle, à l'instar des autres politiques publiques. Les collectivités territoriales financent désormais les deux tiers de l'effort public en faveur de la culture, les communes et réunions de communes assurant à elles seules plus de la moitié de ce financement. Mais cet engagement plafonne désormais et

menace d'être lui aussi revu à la baisse. Plus que jamais, les acteurs culturels sont à la recherche de nouveaux partenaires, le développement du mécénat dans les années récentes présentant des signes encourageants mais posant d'autres types de problèmes. Face à ces évolutions, l'Etat est invité à se recentrer sur ses missions essentielles, qui sont d'abord de régulation, de labellisation, de pilotage stratégique de l'innovation, d'éducation.

Le premier type d'action peut être illustré par le secteur des industries culturelles et créatives. Depuis la loi sur le prix unique du livre, en vigueur depuis 1981, jusqu'aux lois Hadopi de 2007, l'Etat s'est intéressé de près à la régulation des marchés du livre, du cinéma, de l'audiovisuel, de la musique enregistrée et d'internet. L'aspect économique importait moins, au début des années 1980, que l'aspect proprement culturel, même si les deux dimensions apparaissaient pour la première fois étroitement complémentaires. Il s'agissait avant tout de garantir le maintien d'un tissu serré de création et d'un dense réseau de diffusion ; la démocratisation de la culture était entendue aussi dans un sens géographique.

Aujourd'hui, l'objectif culturel semble un peu perdu de vue au profit de la préoccupation économique, que ce soit au niveau de l'Etat central ou des collectivités territoriales. Le premier s'attache avant tout à gérer le caractère oligopolistique de la concurrence à des fins de défense des intérêts industriels nationaux et de protection des droits de la propriété intellectuelle, les secondes mènent des politiques actives pour attirer des activités que l'on qualifie de « créatives » parce que la plus-value y est avant tout d'ordre intellectuel (mode, design, informatique...). Elles sont au cœur d'une nouvelle pensée de l'activité économique prônant les vertus de l'esprit d'entreprise et de la flexibilisation du droit du travail qui en font, pour le meilleur et pour le pire, les laboratoires de la société de demain.

Reste que la politique menée en faveur des industries culturelles a fait l'objet de nombreuses critiques (qui pourraient elles-mêmes être critiquées). Pour ses effets négatifs, tout d'abord : en protégeant les industries nationales, elle aurait un impact inflationniste et entraînerait une surproduction de biens culturels tout en restreignant la diversité des produits et la pluralité des acteurs (on pourrait soutenir exactement le contraire) ; pour son caractère supposément obsolète, ensuite : à l'heure de la globalisation des échanges et de la convergence numérique, il serait devenu illusoire de protéger un marché intérieur ou de freiner les évolutions à l'œuvre dans les modes de consommation culturelle permises par les nouvelles technologies de communication (on reconnaît là, à peine voilée, la vieille antienne libérale et libre-échangiste défendue traditionnellement par ceux qui occupent déjà une position dominante sur le marché).

L'action de l'Etat s'exerce également dans le contrôle et la labellisation des institutions et équipements culturels, comme l'illustre la politique des musées. L'apparition des éco-musées dans les années 1970 et leur reconnaissance dans la décennie suivante par le biais d'une charte qui en affirme le concept et les objectifs, l'essor des musées thématiques, d'histoire et de site, le développement de relations contractuelles à travers la généralisation du projet scientifique et technique, la loi sur les musées de 2002 sont autant d'étapes dans la construction d'une relation complexe entre l'Etat et les institutions muséales, passant d'un rapport de tutelle à un partenariat plus équilibré. Mais cette évolution s'est accompagnée d'une autonomisation des grands établissements dont certains se sont lancés dans une politique de développement basée sur la marchandisation de la culture (grandes expositions de prestige, ouvertures d'antennes à l'étranger, prêts et location de longue durée d'œuvres majeures, recours au mécénat et à l'activité commerciale) qui les apparente à des « organisations culturelles de marché »—le Louvre faisant ici figure de modèle ou de repoussoir selon le regard que l'on porte sur cette évolution.

On a souvent déploré le poids jugé excessif de ces grands établissements sur le budget du ministère de la Culture. Les quelque quatre-vingts établissements publics (parmi lesquels des bibliothèques, opéras, salles de concert...) drainent en effet environ 50% du budget du ministère, ce qui laisse peu de marges de manœuvre et explique aussi l'asphyxie financière de ce dernier. Face à un ministère tenu de gérer l'acquis, l'innovation a été confiée de 2009 à 2011 à un Conseil de la création artistique dirigé par le producteur et diffuseur de cinéma Marin Karmitz. Il est dommage qu'aucun article ne tente de dresser un

bilan d'étape de l'action de ce Conseil, très décrié tout au long de sa brève existence et qui a rendu son tablier au printemps dernier. On remarquera qu'il a soutenu des projets de taille réduite, axés sur la mobilité, à l'instar du « Centre Pompidou mobile » qui présente depuis octobre 2011 une exposition itinérante, sous chapiteau, d'un certain nombre de pièces maîtresses du célèbre musée d'art contemporain. Le seul grand projet d'envergure nationale (et d'inspiration présidentielle) mentionné dans l'ouvrage est le futur musée de l'histoire de France, autre projet très critiqué, notamment par l'historien Vincent Duclert qui signe l'article sur les archives. Le temps n'est plus, sans doute, aux grands projets présidentiels, gourmands en dépenses d'investissement et surtout de fonctionnement. L'Etat modeste s'impose dans le domaine culturel.

Que ce soit dans les grands établissements, les collectivités territoriales ou dans la gestion de projets innovants, le professionnalisme des équipes et des responsables est devenu la règle, l'amateurisme l'exception. C'est un autre trait de l'époque récente que cette professionnalisation des activités culturelles, liée à la multiplication des filières de formation aux métiers de la culture. Traditionnellement, les emplois culturels se caractérisent par un niveau de diplôme supérieur et des rémunérations matérielles inférieures à la moyenne. Ce qui est nouveau est l'apparition de profils plus gestionnaires, de personnels formés au management culturel dans des écoles qui sont apparues depuis le milieu des années 1980 avec la réconciliation—plus ou moins bien assumée—de l'économie et de la culture. La complexité des dossiers de financement est telle, désormais, que l'engagement militant ou artistique ne suffit plus.

Toutefois, c'est une autre action de nature éducative qui mobilise l'essentiel de l'attention des pouvoirs publics : l'éducation aux arts à l'école. Tous les textes invitant à « refonder » le modèle culturel français y ont insisté au cours des années récentes : la politique culturelle doit revenir sur le grand partage opéré par Malraux dans les années 1960 entre la culture et l'éducation. Comme l'a écrit Anne Krebs en 2008, « là où les politiques de démocratisation culturelle montrent leurs limites, l'École peut être pensée comme l'institution susceptible de toucher l'ensemble d'une population scolaire. »^[2] Lieu des apprentissages fondamentaux, l'école se voit investie de la mission de procurer à tout enfant ce bagage culturel et artistique minimum lui permettant ensuite de pratiquer les formes artistiques de son choix et d'accéder au patrimoine culturel commun. Mais force est de reconnaître, comme le fait Emmanuel Wallon dans la notice consacrée à ce thème, qu'il y a loin en ce domaine—plus encore que dans d'autres—entre les plans ambitieux et leur mise en œuvre effective.

L'éducation artistique est-elle la panacée en matière de lutte contre les inégalités sociales dans le rapport à la culture ? Il est permis d'en douter, même si l'accent porté sur elle s'explique par les constats maintes fois réitérés, depuis la première grande enquête sur les pratiques culturelles des Français, en 1973, jusqu'à la dernière en date, de 2009, d'un certain échec de la politique de démocratisation culturelle classique, définie comme l'effort consenti pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux pratiques et formes de la culture légitime. Mais, précisément, comme l'écrit Olivier Donnat, en charge de ces enquêtes pour le compte du ministère, « la définition de la culture légitime est devenue un exercice des plus problématiques » (p. 201). D'une part, en effet, l'offre culturelle est de plus en plus composite, la hiérarchie des genres et des formes n'est plus aussi claire que par le passé, les frontières sont devenues floues voire non pertinentes entre art et non art, art majeur et art mineur, culture et distraction ; d'autre part, les publics sont devenus eux-mêmes plus hétérogènes et leurs goûts plus éclectiques du fait de la démocratisation scolaire, de l'individualisation des pratiques, de la diversification des parcours sociaux, de la versatilité des nouvelles technologies. Les logiques de stratification sociale (à chaque classe sociale sa culture en fonction du niveau de diplôme et de revenu de ceux qui la composent) n'ont pas disparu mais sont relativisées par des logiques de segmentation (à chacun sa culture en fonction de son âge, genre, lieu de résidence, etc.), ce qui rend la lecture sociologique des pratiques culturelles plus complexe qu'auparavant. Et complique d'autant la tâche des décideurs politiques, amenés à fixer les orientations d'une politique culturelle cohérente. Un livre comme celui-ci pourrait les y aider, tout en fournissant au citoyen autant de raisons d'espérer que de motifs d'inquiétude.

List of Essays

Philippe Poirrier, Introduction □

Part I: Les politiques culturelles : de nombreux acteurs

Philippe Poirrier, La construction historique de l'État culturel

Jean Caune, *Focus* : La démocratisation culturelle : une évaluation à construire

Claude Patriat, Le ministère de la Culture au fourneau des réformes

Alain Lombard, *Focus* : Les échanges culturels extérieurs, réseaux et acteurs

Jean-François Chougnnet, L'effort public pour la culture

Xavier Dupuis, *Focus* : Culture et management

Sabine Rozier, Mécènes et pouvoirs publics : des relations ambivalentes

Philippe Poirrier, Les collectivités territoriales et la culture : des beaux-arts à l'économie créative

Emmanuel Négrier, *Focus* : Les enjeux des intercommunalités

Part II: Domaines des politiques culturelles

Pierre Moulinier, Le patrimoine

Vincent Duclert, Les archives

Frédéric Poulard, Les musées

Serge Chaumier, *Focus* : Les centres d'interprétation du patrimoine

Emmanuel Wallon, Le théâtre et les spectacles

Emmanuel Wallon, *Focus* : Les chiffres du spectacle vivant

Anne Veitl, Des politiques et des musiques

Marianne Filloux-Vigreux, *Focus* : La danse

Alain Quemin, Les politiques de soutien au marché de l'art

Anne-Marie Bertrand, Les bibliothèques

Philippe Bouquillion, Politiques publiques et industries culturelles : les enjeux

François Jost, *Focus* : L'audiovisuel public et la culture

Part IV: Enjeux économiques et sociaux

Olivier Donnat, Sociologie des pratiques culturelles

Emmanuel Négrier and Aurélien Djakouane, *Focus* : Les publics des festivals

Françoise Benhamou, Industries culturelles, mondialisation et marchés nationaux

Focus : Les biens culturels, une exception économique ?

Les médias et la vie culturelle

Emmanuel Hoog, *Focus* : Les enjeux de la révolution numérique

Jean-Pierre Saez, Emploi artistique et culturel et formations

Pierre-Michel Menger, Les professions culturelles : un système incomplet de relations sociales

Part V: Un modèle en question

Serge Regourd, Politiques culturelles : les enjeux de la diversité culturelle

Emmanuel Wallon, L'éducation artistique

Pierre-Michel Menger, Les politiques culturelles en Europe : modèles et évolutions

Anne-Marie Autissier, Pour une politique culturelle européenne ?

Xavier Greffe, Quelle politique culturelle pour une société créative ?

NOTES

1. Guy Saez (ed.), *Institutions et vie culturelle* (Paris : la Documentation française, 2004). (1^e édition : 1996).
2. Anne Krebs et Nathalie Robatel (eds.), « Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat », l'édition spéciale, *Problèmes politiques et sociaux* 947 (avril 2008).

Laurent Martin
lau.mar@wanadoo.fr

Copyright © 2012 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and its location on the H-France website. No republication or distribution by print media will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France.